



Déclaration liminaire

Commission interne

séance du 27 septembre 2022
représentante : Pascale Canova

Monsieur le secrétaire général, Madame la secrétaire générale adjointe, Madame la cheffe du service des affaires générales, Mesdames, Messieurs, cher·e collègue,

Au bout de ces quatre années de travaux au sein de la commission interne, alors que le mandat s'achève, je formulerai plusieurs constats :

Je salue tout d'abord la qualité du travail et des documents fournis par les personnels en charge de cette commission. Je salue également pour eux la décision de déléguer le compte-rendu à un organisme dédié.

De nombreux points positifs sont à signaler :

- La possibilité pour les personnels de télétravailler durant 3 jours et la possibilité, sous réserve, de déroger à la règle des 3 mois en présentiel pour les personnels venant de signer leur premier contrat
- Un suivi attentif et fin des consignes sanitaires pendant la crise
- L'annonce de la non application du décret 86-83 du 17 janvier 1986 en cas d'arrêt-maladie en début de contrat
- Une attention au bien-être au travail avec la volonté de trouver des solutions quand problème il y a.
- Une attention pour aller vers plus de transparence avec un bilan social de plus en plus complet
- Un plan de formation continu ambitieux

J'en ai peut-être oublié, veuillez m'en excuser.

D'autres points, et non des moindres, méritent cependant d'être pris à bras le corps rapidement :

- La charge de travail de certains personnels reste très forte ; les problèmes soulevés liés à la prise de congés et la nécessaire mobilisation du compte épargne temps, faute de les avoir épuisés, sont source de préoccupation.
- Les nuisances liées au bâtiment notamment parisien ne trouvent pas de solution, chauffage et fuites continuent de monopoliser beaucoup d'énergie et de causer nombre de désagréments.
- Les promotions non prévues en cours de contrat ne sont toujours pas prises en compte.
- Enfin, la question des rémunérations est plus que jamais d'actualité. J'ai pris la parole au dernier Conseil d'administration afin d'évoquer ce sujet sans obtenir de réponse. La CFDT a donc adressé différents courriers à la direction ces derniers mois. Nous comprenons la volonté et les difficultés budgétaires mais nous constatons que, faute d'avancer et de proposer rapidement une rémunération attractive aux personnels détachés et contractuels, les départs risquent de se multiplier.

La CFDT demande que des marges soient dégagées rapidement de sorte que les nécessaires revalorisations que nous attendons puissent sécuriser les personnels dans leur emploi dans cette Agence à laquelle ils sont attachés. Nous demandons, comme pour les personnels en position normale d'activité que ce travail sur les rémunérations que nous attendons ait un effet rétroactif. La CFDT continue par ailleurs de demander plus de transparence sur les rémunérations.